

1982
2012

le Chrono

30
ans

Livre de Route 2012

Fête du Chrono du 16 au 22 Octobre 2012



**CHRONO
DES NATIONS**
LES HERBIERS VENDÉE

Dimanche 21 Octobre 2012

**LES HERBIERS
VENDÉE**

PAYS DE LA LOIRE



Le Programme



Mardi 16 Octobre

PRÉSENTATION DE LA 31^E FÊTE DU CHRONO 19 h
Ecole des Ingénieurs - La Roche-sur-Yon

Mercredi 17 Octobre

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA PERMANENCE 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Place de la Gare

Jeudi 18 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

RÉCEPTION DES PARTENAIRES OFFICIELS
DU CHRONO DES NATIONS 19 h
Fun Bowling - Zone Quatuor - Les Herbiers

Vendredi 19 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
INAUGURATION OFFICIELLE DE LA FOIRE EXPO DE LA FÊTE DU CHRONO... 10 h
Foire Expo du 19 au 22 Octobre 2012

Samedi 20 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

REMISE DES DOSSARDS, LIVRE DE ROUTE, 14 h - 18 h
PROGRAMME DE LA COURSE (liste des coureurs engagés)

14^e RANDONNÉE DU CHRONO " LA WALTER BÉNÉTEAU " Départs : 8 h 30 (112 km)
3 circuits touristiques au cœur du bocage vendéen 8 h 45 (84 km)
112 km - 84 km - 50 km 9 h (50 km)
Inscriptions sur le site de la Fête du Chrono à partir de 7 h 30

RANDONNÉE FAMILIALE ouverte à tous (15 km) 9 h 30
avec les enfants de l'Institut Médico-Educatif et Mélusine

6^e CHRONO VENDÉE VTT contre-la-montre individuel 13 h 30

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE 18 h 30
Accueil des Concurrents par la Municipalité de la ville des Herbiers





Tony MARTIN, champion du monde en titre du contre-la-montre, vainqueur du Chrono des Nations 2011.

Il pulvérise le record de l'épreuve Hommes/Elite : 48 km 500 en 56'20''84

Dimanche 21 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations.....	9 h - 18 h
REMISE DES DOSSARDS, LIVRE DE ROUTE,	9 h - 10 h 30
PROGRAMME DE LA COURSE (liste des engagés)	
RÉUNION DES CONDUCTEURS DES VOITURES SUIVEUSES PUBLICITAIRES	9 h
RÉUNION DES CONDUCTEURS DES VOITURES DE L'ORGANISATION.....	10 h
RÉUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS	10 h 45
<i>Salle des Réunions, près de la permanence, Place de la Gare</i>	
DÉPART DU 1 ^{RE} CONCURRENT (HOMMES/CADET).....	11 h 15
<i>Rampe de lancement, rue du 11 Novembre</i>	
PROTOCOLE : REMISE DES GERBES ET TROPHÉES.....	17 h
<i>aux trois premiers des six épreuves</i>	
<i>Podium protocolaire, avenue de la Gare</i>	
RÉUNION DES OFFICIELS (débriefing).....	18 h
<i>Permanence</i>	
RÉCEPTION DE CLOTURE	19 h
<i>Château de l'Espace Restauration - Site de la Fête du Chrono - Les Herbiers</i>	

30 ans de route...



Pour marquer ces trois décennies d'existence, je veux tout simplement vous dire MERCI pour la confiance que vous m'avez accordée depuis la première heure. Lorsqu'en 1982 j'eus l'idée de lancer ce Chrono, je n'imaginai pas qu'il deviendrait un jour l'épreuve de référence du contre-la-montre dans le calendrier cycliste international.

Merci aux centaines de coureurs qui nous ont honoré de leur présence dans toutes les catégories de cette rude discipline de l'effort solitaire.

Merci à tous les partenaires qui nous ont apporté leur soutien tout au long de ce parcours.

Merci enfin aux nombreux bénévoles qui par leur présence et leur motivation ont permis la réalisation de cet événement, véritable joyau dans l'écrin de notre ville des Herbiers, au cœur du bocage vendéen.

Merci à tous, du fond du cœur, pour avoir vécu ensemble tous ces moments de bonheur.

Christian Tessier

SERALU

FAÇADES ALUMINIUM



Depuis plus de **35 ans**, la société **SERALU** s'est spécialisée dans la **conception** et la **fabrication** de **menuiseries aluminium, façades et murs rideaux...**

SERALU - 2, rue de l'industrie - 85640 MOUCHAMPS
Tél : 02 51 63 91 91 - Fax : 02 51 66 28 09
contact@seralu.com

www.seralu.com



L'harmonie du futur...

Bureau directeur du Comité d'Organisation

Président.....	Christian TESSIER
Vice-Président Commission sportive	René MERLET
Vice-Président délégué Commission sportive	Guy GOURAUD
Vice-Présidente Commission Animation	Jacqueline PAVIN
Vice-Président délégué Commission Animation.....	Jacques PINEAU
Vice-Président Commission Foire	Marc BISLEAU
Vice-Président délégué Commission Foire	Jean-Luc CHARPENTIER
Trésorier Général	Michel BRIFFAUD
Secrétaire Général	Christian VINET
Trésorier Adjoint.....	Dominique SOULARD
Secrétaire Adjoint.....	Didier JADAUD
Responsable Foire Agricole.....	Daniel BOUDAUD

Collège des Commissaires

Président du Jury	José-Manuel DIEZ LORENZANA
Commissaire 1	Philippe LAMBERT
Commissaire 2	Laurent IDELOT
Juge à l'arrivée	Frédéric TANNIER
Chronométrateur 1	Nicolas LE TALLEC
Chronométrateur 2	Jacky VERDENET
Commissaire moto 1.....	Roger HUARD
Commissaire moto 2.....	Christophe LE DASTUMER
Inspecteur contrôle anti-dopage.....	Claude DESCHASEAUX
Chronométrateur (1 ^{er} temps intermédiaire)	Jean-René COLLOT
Chronométrateur (mi-parcours)	Joël JOLIVET
Chronométrateur (2 ^e temps intermédiaire).....	Guillaume BRIN

Fédération Française de Cyclisme

Président de la Fédération Française de Cyclisme	David LAPPARTIENT
Président du Comité Régional des Pays de la Loire.....	Alain CALVEZ
Président du Comité Départemental de Cyclisme.....	Jacques PHELIPPEAU
Président du Vélo Club des Herbiers.....	Dominique RAUD

L'invité d'honneur

Jean-François PESCHEUX

Président du ROCC

Rassemblement des Organisateur de Courses Cyclistes

Ils ont été les invités d'honneur du Chrono :

Bernard MARLY - Roland BERLAND - Jacques ANQUETIL - Germain SIMON - Pierre CHANY
Roger LAPÉBIE - Cyrille GUIMARD - Ercole BALDINI - Bernard THEVENET - Raphaël GEMINIANI
Francesco MOSER - Robert VARNAJO et les champions professionnels du cyclisme vendéen
Barry HOBAN - André DARRIGADE - Jean STABLINSKI - Bernard HINAULT - Jan JANSSEN
Laurent JALABERT - Ferdinand BRACKE - Rudi ALTIG - Stephen ROCHE - Jean-René BERNAUDEAU
Jean-Marie LEBLANC - Gianni MOTTA - Christian PRUDHOMME - Lucien AIMAR - Marc MADIOT

Les Parrains du Chrono des Nations

Jean-Paul OLLIVIER - Geneviève de FONTENAY



LES HERBIERS

Commune Départ/Arrivée du Chrono des Nations



Mont des Alouettes

Histoire :

L'origine du nom de la Ville des Herbiers (Herbadilla, ville de l'herbe) provient probablement de la zone d'herbe et de marais environnante.

Au moment où Jules César envahit la Gaule, une légion romaine nommée «l'Alouette» s'établit sur la colline qui domine Les Herbiers et qui, depuis, porte le nom de Mont des Alouettes.

Au Moyen Âge, l'activité religieuse, intellectuelle et agricole de l'abbaye de La Grainetière transforme toute la région.

Durant la guerre de Cent Ans, la ville n'est pas épargnée ; les Anglais l'envahissent ; ils sont chassés plus tard par Du Guesclin qui guerroye en Poitou.

De même, les guerres de Religion causent d'innombrables ruines.

A la Révolution, dans la nuit du 1er au 2 février 1794, 60 personnes sont massacrées et la ville est incendiée.

Le développement des Herbiers intervient à la fin du XIXe siècle avec la première fabrique de chaussures créée par Louis Rondeau.

Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce, de l'industrie et du tourisme.

Il est aussi un important centre de formation accueillant chaque jour des milliers de jeunes du primaire aux formations supérieures.

Géographie :

La ville des Herbiers est la 3e ville du département de la Vendée, en nombre d'habitants (15000), et la deuxième en superficie (8 880 ha). Dans les années 1960 a lieu la réunification de trois bourgs : Les Herbiers, le Petit Bourg et Ardelay. La commune est ainsi l'une des plus étendues de Vendée. Elle poursuit aujourd'hui son expansion.

Capitale du haut bocage vendéen, au Nord-Est du département, la ville s'étend aux pieds du Mont des Alouettes, site historique et touristique faisant partie du territoire communal. Elle est traversée par la Grande Maine.

Au niveau routier, la ville est desservie par la RD160 (ex-RN160) et par la sortie n°29 de l'autoroute A87. Cette sortie comporte une aire village présentant les produits locaux et les animations en Vendée.

Environnement :

La Ville des Herbiers a obtenu sa troisième fleur au Concours des villes et villages fleuris lors du palmarès 2011.

La ville des Herbiers a également reçu le Prix Art Urbain 2007, pour l'aménagement d'un quartier exemplaire en matière d'architecture contemporaine, le Val de la Pellinière.

En 2011, le Pays des Herbiers a, quant à lui, reçu pour la deuxième fois le Ruban du développement durable pour la période 2011/2013 pour ses actions en faveur d'un développement durable inscrites dans son Agenda 21. Il fait ainsi parti des 39 territoires distingués en France et le premier de la Région des Pays de la Loire.

Principaux sites touristiques :

Le Mont des Alouettes :

Colline de légende qui, du haut de ses 231 m, offre un panorama sur le bocage vendéen. Chaque été, il est le théâtre de nombreuses animations. Visite guidée avec son meunier d'avril à septembre.

Le Château des Herbiers :

Forteresse du XIVe siècle où Charette fut désigné général en chef des armées catholiques en 1794.

Le Château d'Ardelay :

Fortification, début XVe, sur une motte féodale primitive, devenu un lieu d'exposition.

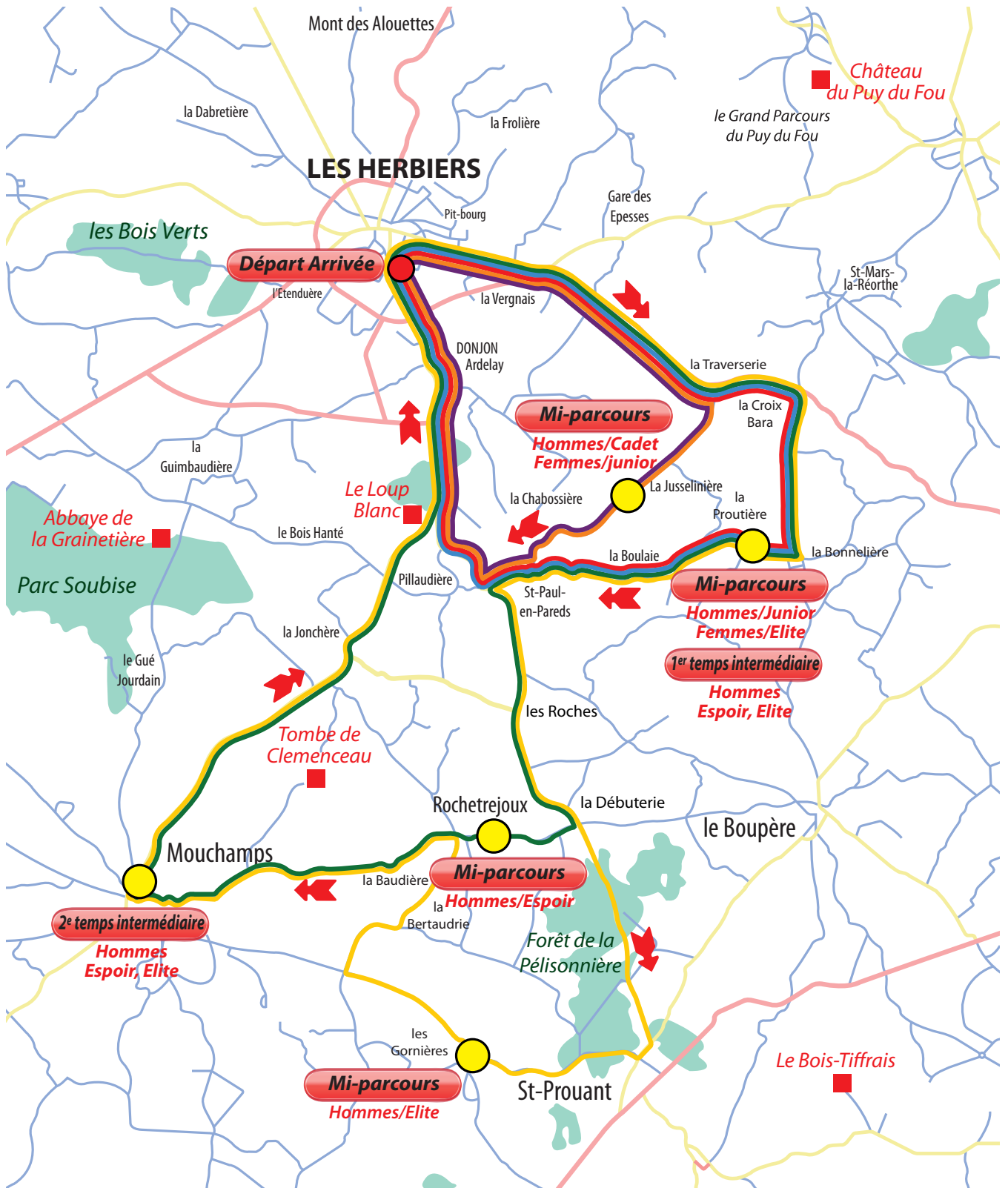
L'Abbaye de la Grainetière :

Abbaye bénédictine du XIIème siècle fondée vers 1130 par les moines de Saintonge. L'Abbé Prévost y rédigea plusieurs pages de son roman Manon Lescaut.



Abbaye de la Grainetière

Le Circuit



Hommes/Cadet : 17 km 230
(Moyenne prévisionnelle : 40 km/h)

Femmes/Junior : 17 km 230
(Moyenne prévisionnelle : 37 km/h)

Hommes/Junior : 20 km 870
(Moyenne prévisionnelle : 45 km/h)

Femmes/Elite : 20 km 870
(Moyenne prévisionnelle : 42 km/h)

Hommes/Espoir : 38 km 610
(Moyenne prévisionnelle : 49 km/h)

Hommes/Elite : 48 km 500
(Moyenne prévisionnelle : 49 km/h)

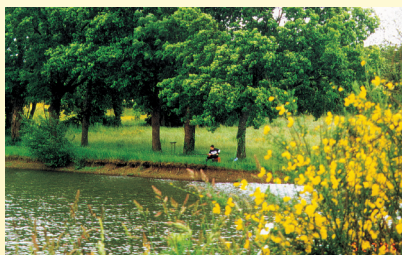


Avec le concours de la
GENDARMERIE NATIONALE
pour la privatisation du circuit du Chrono



ST-MARS-LA-RÉORTHE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Etang des Jarries

Histoire :

SAINT-MARS est sans doute dérivé du nom MEDARD, patron de la paroisse, étant donné qu'un acte de 1304 fait mention de « SAINT-MEDARD-LA-RORTE ».

LA REORTHE proviendrait du mot « RORTE » désignant un lien d'arbrisseau servant à lier les fagots. Nous constatons aujourd'hui encore que les hauteurs qui entourent St Mars sont couvertes de bois de châtaigniers que nous trouvons aussi en abondance dans nos buissons. C'est avec cet arbuste, dont on peut aisément « retordre » les branches, que l'on fabrique de solides fagots. SAINT MARS LA REORTHE est donc SAINT MEDARD AU PAYS DES RORTES.

Entre 2004 et 2006, sur les collines du Haut-Bocage, au Bois des Jarries, de nouvelles fouilles ont eu lieu et ont permis de reconnaître sur ce site deux périodes d'occupation durant la préhistoire, celle du Mésolithique (outils en silex) et, après un abandon d'environ 4000 ans, celle du Chalcolithique (l'âge du cuivre).

L'été 2006, a été découvert avec surprise un monument funéraire, de la même époque que les poteries trouvées auparavant. D'une longueur de 5.70 m et d'une largeur de 1.60 m, cette sépulture renferme des fragments de céramique décorés ainsi que des figures au peigne. Une découverte unique pour la région...

Pendant la période des invasions romaines, les anciens habitants de St Mars creusaient des souterrains pour se mettre en lieu sûr et se défendre. Le principal de ces souterrains est celui du Puy Martineau. On y a trouvé des débris de tuiles romaines dites « à rebord ». Il existe aussi sur la commune d'autres souterrains creusés au temps des invasions barbares, normandes ou pendant les guerres de religion.

Au Moyen-Age, il existait un prieuré, celui de la Lardièrre, qui n'abritait que quelques moines. Aujourd'hui, les bâtiments ont quasiment disparu.

De la Renaissance, St Mars conserve le château de la Traverserie qui a maintenant perdu tout de sa magnificence.

Sous la Révolution, St Mars avait encore sa vieille église qui ne disparaîtra qu'à la fin du XIXème siècle.

La vieille église disparue, une nouvelle fut construite. La construction commencée en 1887 s'acheva en 1889.

Géographie :

C'est en descendant la colline du Puy du Fou, tout proche, qu'on peut admirer le mieux Saint Mars La Réorthe profilant ses toits sur la verdure sombre des sapins et des châtaigniers. Les perspectives sont telles qu'on a l'impression d'être dans les alpages vendéens. Les collines ont un peu l'allure de petites montagnes. Mais au fur et à mesure que l'on approche du bourg, l'horizon « s'abaisse », les montagnes disparaissent pour redevenir collines.

La commune s'étend sur 928 ha pour une population totale de 854 habitants au 1er janvier 2011 (millésime 2008).

Patrimoine culturel :

L'église Saint Médard :



On peut y observer les magnifiques boiseries du chœur, l'autel, le chemin de croix peint sur cuivre, les vitraux qui illustrent les épisodes douloureux des guerres de Vendée à St Mars, la statue de St Roch inscrite au titre des Monuments Historiques. On y découvre aussi une chaire et un confessionnal, œuvre d'un prêtre fusillé à Nantes pendant la Révolution, le Père Mathieu de Gruchy.

La Vierge de la Colonne :

Placée sur une colonne de 8 mètres, dominant le bourg, elle fut érigée en 1855 pour protéger de la violence des orages les habitants de la commune.

Le Bois des Jarries :

Avec ses sentiers de randonnée en sous-bois et chemins creux qui sont très empruntés, sa zone verte de la vallée du petit Lay est un lieu de promenade pour tous les amoureux de la nature. Du haut du belvédère aménagé au centre du Bois, le site est remarquable et offre une vue exceptionnelle sur le paysage bocager.

Le Règlement

Route - Epreuves contre la montre individuelles



DISTANCES

2.4.001

Les distances sont les suivantes :

Catégorie		Distance maximale	
		Championnats du monde et jeux olympiques	Autres épreuves Distance maximale
hommes:	élite	40-50 km	80 km
	moins de 23 ans	30-40 km	40 km
	junior	20-30 km	30 km
femmes:	élite	20-30 km	40 km
	junior	10-15 km	15 km

(texte modifié aux 1.01.05 ; 1.01.07).

PARCOURS

2.4.002

Le parcours doit être sûr et parfaitement signalisé.

2.4.003

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suivant un coureur.

2.4.004

Les distances restant à courir doivent être indiquées visiblement tous les 5 km au moins. Pour les épreuves en côte, chaque kilomètre doit être indiqué.

2.4.005

(N) L'organisateur doit prévoir à proximité du départ un circuit d'échauffement d'au moins 800 mètres.

ORDRE DE DÉPART

2.4.006

L'ordre de départ est fixé par l'organisateur de l'épreuve suivant un critère objectif à reprendre dans le programme - guide technique de l'épreuve.

2.4.007

Les coureurs partent à intervalles identiques. Toutefois cet intervalle peut être augmenté entre les coureurs partant en dernier lieu.

DÉPART

2.4.010

Chaque coureur doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ, sous peine de refus de départ.

Au moment du départ, un nouveau contrôle sera effectué.

(texte modifié aux 1.01.04 ; 1.07.11).

2.4.011

Le départ doit être pris à l'arrêt. Le coureur est tenu et lâché, sans être poussé, par un teneur, qui doit être le même pour tous les coureurs.

Si le temps de départ est enregistré au moyen d'une bande électronique, la distance entre le point de contact du boyau avant avec le sol et la bande électronique doit être de 10 cm.

(N) Le départ est pris à partir d'une rampe de lancement.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

CHRONOMÉTRAGE

2.4.012

Le coureur prend le départ sous les ordres du commissaire-chronométrateur qui effectue un compte à rebours, au terme duquel le chronomètre est déclenché. Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.05).

2.4.013

Le départ peut être déterminé par le contact du boyau avant avec une bande de chronométrage électronique sur la ligne de départ. Si le coureur prend le départ légèrement avant le signal 0 ou dans les 5 secondes après la fin du compte à rebours, c'est le temps de déclenchement qui est pris en compte. Si le coureur prend le départ après ce délai de 5 secondes ou en cas de problème avec la prise de temps électronique, le temps du coureur est décompté dès le déclenchement du chronométrage manuel au terme du compte à rebours.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

2.4.014

(N) Le chronométrage sera fait sur plusieurs points de distance, répartis de façon à ce que les coureurs et les spectateurs soient informés continuellement sur le développement de l'épreuve.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

2.4.015

Les temps à l'arrivée sont pris jusqu'au dixième de seconde au moins.

COUREURS EN COURSE

2.4.017

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.

2.4.018

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins deux mètres. Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler à au moins 25 mètres de l'autre.

2.4.019

Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de 2 mètres et l'autre la distance de 25 mètres, sans préjudice des sanctions prévues au barème des pénalités (article 12.1.040, point 40).

(texte modifié au 1.01.05).

2.4.020

L'aide entre les coureurs est interdite.

2.4.021

Le règlement particulier de l'épreuve précisera si un ravitaillement est autorisé et en fixera les modalités.

VÉHICULES SUIVEURS

2.4.022

(abrogé au 1.01.03).

2.4.023

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

2.4.024

Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent.

2.4.025

Le véhicule suivant le coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

2.4.026

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.

2.4.027

Il est interdit de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes devront se tenir à l'intérieur des véhicules.

2.4.028

Si le dépannage par moto est autorisé, la moto pourra exclusivement emporter des roues.

2.4.029

L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé.

PARTICIPATION

2.4.030

Lors d'une épreuve contre la montre individuelle ouverte aux équipes, l'organisateur doit inviter et engager les équipes et non pas leurs coureurs à titre individuel.

(texte modifié aux 1.01.02 ; 1.01.05).

DISQUALIFICATION

2.4.031

En cas de disqualification d'un coureur avant l'homologation du résultat de l'épreuve, le classement est modifié.

En cas de disqualification d'un coureur après l'homologation du résultat de l'épreuve le classement est modifié, au besoin, pour les 20 premières places uniquement. Pour le reste la place du coureur disqualifié restera vide.

(article introduit au 1.1.05).



ST-MICHEL-MT-MERCURE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Eglise de St Michel Mt Mercure

Patrimoine et Histoire :

Dominant le bocage de ses 290m d'altitude, Saint-Michel-Mont-Mercure est le point culminant de la Vendée.

La Vendée s'étale autour de vous en un paysage de prairies, collines et vallons...

Le paysage est caractéristique de cette ancienne chaîne de montagne qui, à l'ère primaire (il y a environ 600 millions d'années) atteignait plusieurs milliers de mètres, et s'étendait de la Cornouaille Anglaise au Massif Central. C'est à force d'alternance de périodes au climat tropical avec pluies diluviennes et de périodes glaciales que ces anciennes montagnes sont devenues nos modestes collines hérissées de bloc de granit.

Le site de Saint Michel Mont Mercure :

Il est probablement un ancien lieu de culte lunaire du dieu Lug. Ce dieu celte est un dieu aux pouvoirs multiples, (dieu de la fertilité, dieu qui conduit les âmes des morts, dieu des carrefours et des routes). Les liens commerciaux avec les grecs teintent peu à peu ses qualités avec celles du dieu Hermes. Il devient alors Mercure, le Mercure gaulois et nom le mercure romain (qui a une vocation plus commerciale).

Le christianisme substitua l'Archange St Michel aux dieux païens, mais conserva le nom de Mercure. Du 14ème siècle à 1820 environ, l'association de Michel et de Mercure devenue gênante se transforma en St Michau-Mont-Marcus ou St Michel-Mont-Malchus. Aucune explication. Toujours est-il qu'actuellement la commune est la seule en France à avoir associé, dans son nom, les deux cultes païen et chrétien.

Le culte

Depuis longtemps le catholicisme a été le culte principal avec toutefois un passage au protestantisme dans la deuxième partie du 16ème siècle. L'église, de style néo-roman, au sommet du Mont, remplaçant une belle église romane du 15ème, date de la fin du 19ème.

Elle fût bâtie en deux temps : le chœur et les trois premières travées à partir de 1877. Le reste entre 1895 et 1897. Toute l'originalité tient dans l'audace de son clocher et la fière statue de l'Archange. L'architecte, Monsieur FRABOULET, eut l'heureuse idée de rendre le clocher accessible aux visiteurs avec leurs promenades extérieures, l'une à 19,60 mètres et l'autre à 36,10 mètres (194 marches). Le sommet de la tour (statue non comprise) est à 41,90 mètres du sol. L'Archange, en cuivre, est la réplique exacte de celui qui domine Fourvières, à Lyon, prévu pour l'exposition universelle de 1889.

La Statue :

Déstabilisée lors de la tempête de février 1957, descendue pour sa restauration, la statue fut remise en place le 15 août 1961 par un hélicoptère alouette III piloté par Monsieur SCHMITT.



La Révolution :

Les guerres de Vendée mobilisèrent un grand nombre d'hommes à St Michel. Il existe une liste de 125 noms, compagnons qui combattirent sous les ordres du chef TRUTET : ROUSSELOT, PASQUIER, BENETEAU, HUVELIN, GELOT, PENAUD... BARBOT de la Chambaudière était l'homme de confiance de STOFFLET, chef de l'armée du centre.



Le 31 janvier 1794, les Colonnes Infernales déferlent sur St Michel, commandées par GRIGNON : pillages, feux et massacres! Sauf à la Bonnelière. Cette période de troubles dura au moins jusqu'en 1796. La charge religieuse est assurée soit par un Carme de la Flocellière Nicolas LE FRANCOIS, soit par un prêtre de St Laurent l'abbé BROCHU ou encore par un abbé venu

de la salle de Vihiers, l'abbé GABILARD. Le curé en titre, LEBRETON, réfractaire, se cachait. A la grange, la chambre de SOULARD en témoigne. L'abbé des Fontaines relève la paroisse.

Déjà le clocher de St Michel était choisi comme point géodésique, point de triangulation de premier ordre de la méridienne de Bayeux. La pierre qui en garde le souvenir est encore visible dans l'église.

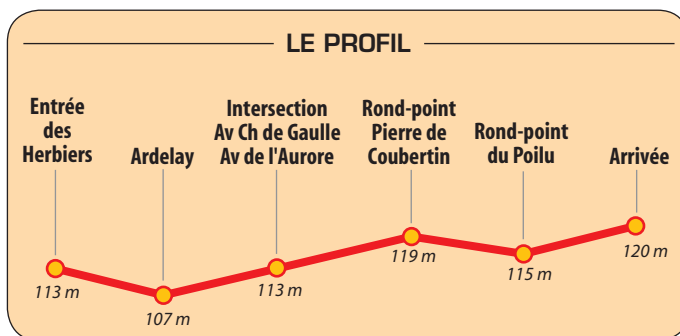
Situation géographique :

Sa situation géographique, sur l'axe des Herbiers (10 mn) et de Pouzauges (7 mn) contribue au développement permanent de l'économie et de l'habitat. La rocade du bocage, distante de 300 m du centre bourg, vous conduira rapidement à l'autoroute A87 (Cholet-Paris).

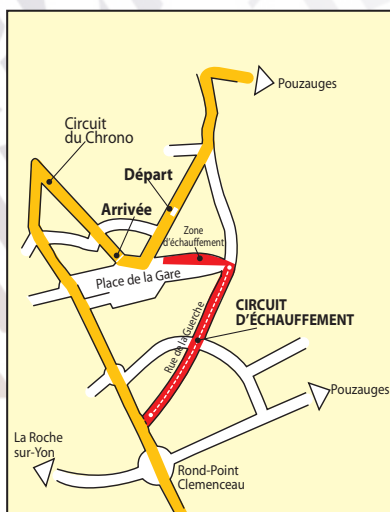
1971 habitants participent à la vie de la cité : industriels du meuble et de la ferronnerie, restaurateurs, commerçants, artisans, agriculteurs, services divers...

Un réaménagement global des commerces sur la Place des Relais et la réalisation de deux lotissements à proximité de cet espace confirment la dynamique de la commune.

Les 3 derniers kilomètres



Le circuit d'échauffement



Le plan d'accès

PAR ROUTE :

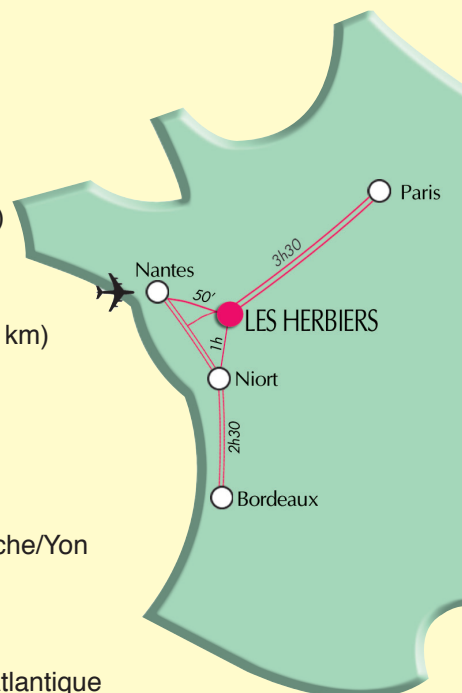
- de Paris (380 km)
A10 puis A 87 (sortie 29)
- de Nantes (70 km)
N 249 puis A 87 (sortie 29)
- de Bordeaux (250 km)
A 83 puis A 87

PAR RAIL :

- Paris / Nantes
TGV 2 h
- Bordeaux / La Roche/Yon
Corail 2 h

PAR AVION :

- Aéroport Nantes Atlantique
30 min.





ST-PAUL-EN-PAREDS

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Porche des Noyers

Histoire :

La commune se situe géographiquement sur le versant ouest de l'ancienne chaîne appelée la « Gâtine Vendéenne ». Le bourg se développe autour du château éloigné de près de 1 km de l'église paroissiale, particularité qui est à l'origine de la légende des farfadets, mais distance comblée aujourd'hui. Saint Paul en Pareds garde encore de beaux vestiges architecturaux et développe un tourisme vert avec la création de nombreux sentiers pédestres.

Les maîtres drapiers :

Du XV^{ème} au XVII^{ème} siècles, une petite industrie textile prospérait sur les rives du Petit Lay vers la Pillaudière et Baritaud. Les maîtres drapiers étaient de véritables industriels qui employaient une main d'œuvre nombreuse. Leur production était vendue deux fois par an à la foire de Fontenay-le-Comte où se pressaient des marchands de l'Europe entière. Comme les affaires marchaient bien, ils étaient souvent plus riches que bien des nobles. Mais ils n'avaient pas le droit de posséder un blason et quand ils faisaient un don à l'église, il fallait trouver un artifice pour rappeler leur générosité aux générations futures. On suppose que c'est l'explication du singulier décor que l'on observe en haut du portail : Il s'agit sans doute de la représentation d'une «force» qui était l'outil des tondeurs de draps.

Les guerres de religion :

Il ne semble pas que les protestants aient été nombreux à Saint Paul, mais la situation était toute autre dans les paroisses voisines, en particulier Saint Michel, le Boupère, et Mouchamps. A partir de 1562, ils restèrent même maîtres du Haut Bocage durant de longues années. Pour financer les opérations militaires contre les troupes du roi, les églises furent mises au pillage. Les cloches, en particulier, étaient recherchées pour fabriquer des canons.

A Saint Paul, la tradition orale rapporte que tout avait été mis en lieu sûr et surtout les deux cloches qui avaient été immergées dans le «canal». Toutefois, la paix revenue, une seule fut retrouvée. Elle est aujourd'hui dans le clocher. Peut-être la deuxième est-elle encore dans le canal ? Quoi qu'il en soit, les Huguenots ne voulurent pas partir bredouilles : Ils éventrèrent tous les tombeaux de l'église pour y prélever tous les objets de valeur et ils arrachèrent les vitraux pour en récupérer le plomb. Puis, pour faire bonne mesure, l'église fut incendiée. Il est peu probable toutefois que les protestants de Saint Paul aient participé à ces exactions.

Patrimoine :

Maison de maître à la Pillaudière :

Cette maison a été bâtie à la fin du XV^{ème} siècle probablement par un maître drapier. Son état de conservation est remarquable. On observe à l'intérieur quatre belles cheminées de pierre et une cave voûtée. Les «boulins» que l'on remarque en haut de la façade étaient destinés à abriter des pigeons. Ils nous indiquent que le propriétaire des lieux détenait le «droit de pigeonnier» et que par conséquent, il possédait au moins 36 arpents de terres.

Le Château :

Ce château remonte au début de l'époque féodale. Mais il commença à décliner au milieu du XIII^{ème} siècle quand Pernelle de SAINT PAUL, unique héritière du domaine épousa Philippe de la FLOCELLIERE. Par privilège du Roi CHARLES VII, l'esplanade devant le Château, recevait un marché tous les jeudis, et une Foire le 23 Janvier et le 29 Août.

Beau point de vue sur le Boistissandeau :

Le BOISTISSANDEAU a été construit par la Famille OLLIVIEREAU, mais c'est la Famille de HILLERIN qui a marqué sa riche histoire.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, Laurent de HILLERIN est correspondant de l'académie royale des sciences de Paris et invente une machine à calculer. Il participe étroitement aux travaux de son ami REAUMUR sur les abeilles. Pour lui, il construit des ruches expérimentales. On peut donc dire que c'est au BOISTISSANDEAU qu'a commencé l'apiculture moderne.



Alexandre VINOKOUROV, vainqueur du Chrono en 2009, poursuit son effort devant l'église de St Paul en Pareds

Eglise :

L'Eglise a été fondée à la fin du VI^{ème} siècle par Saint Martin de Vertou. Le chœur actuel date du XV^{ème} siècle, le clocher du XVII^{ème} siècle, et la nef des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles avec des remaniements peu importants au XIX^{ème} siècle.

A noter en particulier l'élégance du porche du XVI^{ème} siècle et la qualité exceptionnelle des modillons sculptés sous la corniche sud du chœur.

L'Organisation



DIRECTEUR DE L'ORGANISATION Christian TESSIER

COORDINATION / INFRASTRUCTURE / LOGISTIQUE

René MERLET - Guy GOURAUD - Laurent GARNIER

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Christian TESSIER

SERVICE D'ORDRE

Gendarmerie Nationale
Police Municipale

SERVICE MÉDICAL

Médecin : Jacques TCHANQUE
Le Centre de Secours des Herbiers
Les Secouristes - Section des Herbiers

RAMPE DE LANCEMENT

Eric BOBINET

VOITURES OFFICIELLES ORGANISATION

René MERLET

VOITURES DIRECTEURS SPORTIFS

Jacques PHELIPPEAU - Gérard ROBIN

VOITURES SUIVEUSES PUBLICITAIRES

Jean-Jacques LEBRUN

MISE EN PLACE / BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

VÉLO CLUB LES HERBIERS

MOTARDS CIVILS - VENDÉE SÉCURITÉ COURSE

Fabrice GABORIEAU - Eric MOREAU

SIGNALEURS / CIRCUIT DU CHRONO

Lionel RONDEAU

RELATIONS PARTENAIRES

Jeanne AZZARO

ACCUEIL PERMANENCE

Marjorie BLANCHARD

ASSISTANCE - SECRÉTARIAT

Tiphaine REMIGEREAU

ACCRÉDITATIONS

Pascal GODARD

HÉBERGEMENT

Dominique SOULARD

PHOTOS

Stéphane GRENIER - Bruno BADE

DOCUMENTALISTE

Henri LUMINEAU

COORDINATEUR FFC/UCI

Guillaume VERGER

COORDINATION LIGNE DÉPART/ARRIVÉE

Guy MÉAR - Sylvain BLOUET

SPEAKER OFFICIEL

Daniel MANGEAS

ESPACE VIP ET RELATIONS INVITÉS COURSE

Dominique BOUDAUD - Ghislaine KERAVEC

RESTAURATION COURSE

Hugues RABILLER - Patrick LANDREAU

SITE INTERNET

Yohan LERIN

COMMUNICATION / MÉDIAS

Christian TESSIER

DOSSIER DE PRESSE

Christian EVON

SIGNATURE DES COUREURS / DÉPART

Daniel YVON

PROTOCOLE / ARRIVÉE

Dominique RAUD

INFORMATION / CLASSEMENTS

Christian ENFRIN

CAR TECHNIQUE

PORTIX

PODIUM DÉPART ET SONORISATION COURSE

GPS

PODIUM PROTOCOLAIRE

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE

RÉSULTATS COURSES / CHRONOMÉTRAGE

MATSPORT TIMING

RAMPE DE LANCEMENT / PLAQUES COUREURS

ESP PUBLICITÉ

LIAISON RADIO/COURSE

L'ÉCHAPPÉE

RADIO NATIONS

DFM

PRESTATION AUDIOVISUELLE

AMP VISUAL TV

Lycée Léonard de Vinci

ASSISTANCE TECHNIQUE : VÉLO-CLUB LES HERBIERS

Contact

COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DU CHRONO LES HERBIERS VENDÉE

14 L'OUCHE DU CHATAIGNIER - 85500 LES HERBIERS - FRANCE

Mobile : 33 (0)6.07.30.63.85

Tél : 33 (0)9.77.84.98.02 - Fax : 33 (0)2.51.66.98.84

www.chronodesnations.com

E-Mail : chronodesnations@wanadoo.fr

Centres Hospitaliers

LA ROCHE SUR YON 02.51.44.61.61

CHOLET

02.41.49.60.00

URGENCES 02.51.44.62.05

URGENCES 02.41.49.65.24



**Mutuelle
santé
prévoyance
retraite**

**Votre agence
près de chez vous
aux Herbiers
3 rue de Saumur
Tél. 02 28 97 54 08
www.harmonie-harmonie.fr**

VOTRE MUTUELLE **SANTÉ**

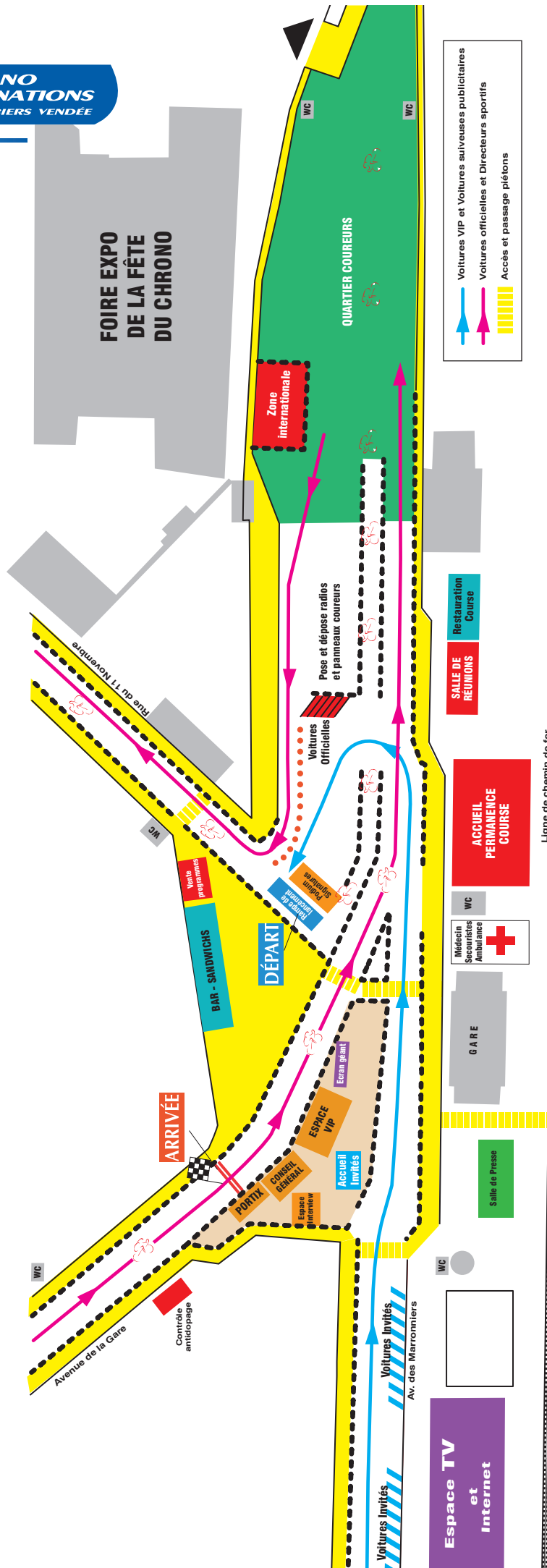
plus proche aux moments forts
de votre vie !

**Participez au
GRAND JEU
CONCOURS
sur notre stand**

— Harmonie Mutualité
**Harmonie
Mutuelles**

PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES

La zone départ/arrivée



Accès Parking → Officiels - Presse - Invités



LE BOUPÈRE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Eglise fortifiée du Boupère

Le patrimoine :

L'église fortifiée du Boupère a été classée Monument Historique dès 1862.

Sa construction s'est réalisée en trois étapes :

Fin XIIème : époque romane, construction de l'église d'origine en forme de croix latine dotée d'un chœur semi-circulaire.

Fin XIVème et début XVème : en pleine guerre de Cent Ans (1337 à 1458), on fortifie l'église. Faute d'autres lieux plus sûrs, les villageois trouvaient là un refuge en ces périodes de troubles et une sécurité dans l'attente d'autres renforts. Mais a-t-elle jamais été attaquée ? Pour l'instant, nous n'en savons rien.

XIXème siècle : agrandissement du transept nord et reconstruction du chœur (1867). Agrandissement du transept sud et construction du clocher actuel (1890).

Les fortifications :

Le chemin de ronde, surplombant de 20 mètres la place de l'église, est protégé par un parapet crénelé ponctué de petites bretèches.

Des niches dans le mur sud étaient destinées aux défenseurs ; les trous des meurtrières donnaient à l'intérieur de ces niches.

XIXème siècle : agrandissement du transept nord et reconstruction du chœur (1867). Agrandissement du transept sud et construction du clocher actuel (1890).

En rajoutant au XVème siècle un bas-côté étroit, au sud, nécessaire à l'édification d'un chemin de ronde, on a élargi la nef et déplacé la porte de la façade sans toucher à l'oculus qui reste centré par rapport à la construction originelle mais décalé par rapport à l'entrée principale.

Le Boupère en quelques chiffres :

La Commune du Boupère dénombrait lors du dernier recensement 3014 habitants.

Le Boupère s'étend sur une superficie totale de 4348 hectares.

Généralités :

La commune du Boupère est située en plein cœur du bocage vendéen, au centre d'un triangle formé par les cantons de Pouzauges, Chantonnay et Les Herbiers.

Voici quelques décennies, notre commune vivait principalement de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

Au cours des quarante dernières années, des industries s'y sont développées permettant ainsi de fixer les gens au pays lors des mutations que l'agriculture a connues dans les années 60 et 70.

Nous bénéficions aujourd'hui d'un équilibre harmonieux entre les différentes activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles.

La vie associative y est très présente et variée. De nombreux bénévoles s'y dévouent, et permettent à notre commune d'être reconnue comme très active. Souhaitons que chaque nouvel habitant puisse y trouver sa place.

Pourquoi "Le Boupère"

A l'origine existait un village portant le nom latin «ALBA PETRA» qui signifie «PIERRE BLANCHE».

Progressivement ce nom est devenu AUBEPIERRE, AUBEPERE, LOBEPERE, LE BEPERE, LE BONPERE puis LE BOUPÈRE.



L'oculus : le vitrail de 1926 représente Saint Pierre dans sa barque et à Rome : pêcheur de poissons et pêcheur d'hommes



Jeannie LONGO, 6 fois vainqueur, recordwoman du nombre de victoires toutes catégories au Chrono des Nations

L'information vous touche de près

**“ Il pique un sprint,
passe devant
Thomas Voeckler
et c'est... le petit
Arthur, licencié au
Chauché VTT, qui
remporte l'étape ”**

De l'international au local,
10 000 papiers traités par an
et autant de chances d'être à la page !



ouest
france 

Le Règlement particulier

de l'épreuve

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Course organisée par le **Comité d'Organisation de la Fête du Chrono Les Herbiers Vendée**.

L'assistance technique est assurée par le **Vélo Club des Herbiers**.

Les six épreuves contre la montre individuelles se disputent le 21 octobre 2012 selon les règlements de l'**Union Cycliste Internationale (U.C.I)** et de la **Fédération Française de Cyclisme (F.F.C)**.

ARTICLE 2

CATÉGORIES ET CLASSES DES 5 ÉPREUVES

- Hommes/Cadet	Interrégionale
- Femmes/Junior	Classe W J.1.1
- Hommes/Junior	Classe M J.1.1
- Femmes/Elite	Classe WE.1.1

Comptant pour le classement individuel U.C.I

- Hommes/Espoir Classe **Fédérale Espoir**

- Hommes/Elite Classe **ME 1.1**

Comptant pour le classement individuel U.C.I

ARTICLE 3 - PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation à ces épreuves est accordée sur sélection effectuée par le Comité d'Organisation : **CHRONO DES NATIONS**

14 rue de l'Ouche du Châtaignier - 85500 LES HERBIERS.

La sélection de chaque coureur n'est effective qu'après réception de son bulletin d'engagement au nom du **Vélo Club Les Herbiers**, au plus tard vingt jours avant les épreuves. Le droit d'engagement est fixé à 5,70 euros uniquement pour l'épreuve Espoir.

Le bulletin d'engagement doit comporter les nom, prénom, coordonnées du club, code UCI du coureur ainsi que le nom et numéro de téléphone de son directeur sportif ou représentant, le tout devant être écrit en lettres d'imprimerie afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

Chaque coureur reçoit une confirmation de sa sélection par le Comité d'Organisation plusieurs jours avant l'épreuve, cela en fonction de sa date d'engagement.

ARTICLE 4 - PERMANENCE

Remise des dossards, guides techniques et accréditations

La permanence qui se situe place de la Gare est ouverte aux jours et heures suivants :

- du mercredi 17 octobre au samedi 20 octobre inclus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,

- le dimanche 21 octobre, de 9 h à 18 h.

Les coureurs sont tenus de retirer leur dossard impérativement le samedi 20 octobre de 15 h à 18 h et le dimanche 21 octobre de 9 h à 10 h 30, à la permanence.

ARTICLE 5 - SÉCURITÉ

Les conducteurs et passagers de tous les véhicules accrédités circulant sur l'épreuve doivent respecter le port de la ceinture de sécurité.

ARTICLE 6

RÉUNION DES OFFICIELS, DIRECTEURS SPORTIFS OU RESPONSABLES DE COUREURS

Une réunion des Officiels, Directeurs Sportifs ou Responsables de coureurs est prévue le dimanche 21 octobre à 10h45, dans la salle prévue à cet effet, près de la permanence sur le site de la Gare.

ARTICLE 7

ORDRE DES DÉPARTS ET DISTANCES DES ÉPREUVES

L'ordre des départs est établi par le Comité d'Organisation.

Les épreuves se disputent sur une seule boucle dont voici les distances par catégorie :

- Hommes/Cadet 17 kms 230

Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute

- Femmes/Junior 17 kms 230

Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute

(dérogation accordée par l'UCI pour la distance)

- Hommes/Junior 20 kms 870

Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute



Alex DOWSETT, vainqueur et recordman de l'épreuve Hommes/Espoir en 2010. 38 km 610 en 48'38"06

- Femmes/Elite 20 kms 870

Les départs seront donnés de 2 minutes en 2 minutes

- Hommes/Espoir 38 kms 610

Les départs seront donnés de 2 minutes en 2 minutes

- Hommes/Elite 48 kms 500

Les départs seront donnés de 2 minutes en 2 minutes

ARTICLE 8 - DÉPART DES COUREURS

Les épreuves débutent par la catégorie Hommes/Cadet, le premier départ est donné à 11 h 30 précises.

Chaque coureur doit impérativement se présenter à la rampe de lancement au plus tard quinze minutes avant son heure de départ, pour contrôle de son vélo, où il signera la feuille d'émargement.

Le développement est limité à 7,47 m pour les Cadets, à 7,93 m pour les Juniors Femmes et Hommes. Celui-ci devant être vérifié avant le départ. Tous les coureurs devront se présenter au contrôle au plus tard quinze minutes avant leur départ.

Tout coureur se présentant en retard au départ devra attendre, pour s'élancer, que lui soit donnée l'autorisation par le commissaire, ceci afin de ne pas gêner les autres concurrents. Son temps sera décompté à partir de l'heure à laquelle il aurait dû prendre réellement son départ. Tout cas de force majeure est tranché par le Jury des Commissaires.

ARTICLE 9 - ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Une zone d'échauffement est prévue pour tous les concurrents, située au parking coureurs et directeurs sportifs (indiquée en pages centrales du guide technique).

Un circuit d'échauffement de 800 m est également prévu pour tous les concurrents, à proximité de la zone d'échauffement (voir plan en page 8 des pages centrales).

Dès le départ officiel de l'épreuve, le parcours du Chrono ne peut être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suivant un coureur (règlement UCI, article 2.4.003).

Tous les véhicules circulant en course doivent être munis d'une accréditation officielle.

ARTICLE 10 - COUREURS EN COURSE

Un coureur rejoint n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart d'au moins deux mètres.

Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler au moins à 25 mètres du coureur qui le précède.

Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de 2 mètres et l'autre la distance de 25 mètres (règlement UCI, article 2.4.019), sans préjudice des sanctions prévues au barème des pénalités (règlement UCI, article 12.1.040, point 40).

La course étant individuelle, l'aide entre les coureurs est interdite. Le ravitaillement est interdit.

ARTICLE 11 - VÉHICULES SUIVEURS

Chaque coureur est accompagné d'un véhicule de sa Fédération, de son équipe, de son club ou de l'organisation.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser ni venir à sa hauteur.

En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule du concurrent qui le rejoint.

Le véhicule suivant le coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de vélo.

Il est interdit de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur, tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

L'emploi de haut-parleurs ou de mégaphones est autorisé.

Chaque concurrent est suivi, en outre, par un véhicule publicitaire accrédité par l'organisation.

Le panneau indiquant le nom du coureur est fixé sur le véhicule publicitaire qui s'élance en premier au départ et laisse ensuite passer le véhicule du directeur sportif sur le parcours.

Un commissaire, licencié FFC, est prévu derrière chaque coureur, dans l'une des voitures suiveuses pour veiller à la régularité de la course.

ARTICLE 12 - DÉLAIS D'ÉLIMINATION

Les délais d'élimination sont de 20% du temps du vainqueur.

ARTICLE 13 - CONTRÔLE MÉDICAL

Il s'effectue au terme de chaque épreuve dans un endroit prévu à cet effet : **à proximité de la zone d'arrivée (48 avenue de la Gare)** où un local est mis à la disposition de l'Inspecteur

Antidopage, sous les règlements de l'UCI pour les épreuves inscrites au calendrier international et sous les règlements de la FFC et de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) pour l'épreuve Fédérale Espoir.

ARTICLE 14 - INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur RADIO NATIONS **89.7** (www.radionations.fr)

Une fréquence RADIO TOUR **157.5750** est mise à la disposition des Directeurs Sportifs, et une fréquence indépendante sera réservée pour le Collège des Commissaires.

Ces fréquences radios seront confirmées lors de la réunion des Officiels et Directeurs Sportifs le dimanche matin à la permanence.

ARTICLE 15 - PROTOCOLE

Les remises des gerbes et trophées des lauréats des six épreuves ont lieu au podium protocolaire, situé juste après la ligne d'arrivée et aussitôt l'arrivée de la dernière épreuve.

Les trois premiers de chaque épreuve doivent s'y présenter très rapidement et en tenue cycliste impérativement, dès que le dernier coureur de l'épreuve Hommes/Elite aura franchi la ligne d'arrivée.

ARTICLES 16 - PHOTOGRAPHES DE PRESSE

Les photographes de presse, munis d'une accréditation, ont un emplacement qui leur est réservé à proximité de la rampe de lancement au départ, ainsi qu'à proximité du podium protocolaire, près de la ligne d'arrivée. Ces dispositions sont prises afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'organisation.

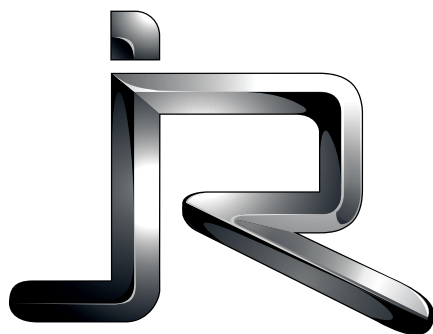
ARTICLE 17 - FORCE OBLIGATOIRE DU RÈGLEMENT

Le fait d'être engagé au **Chrono des Nations** implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles.

Les points qui ne seraient pas évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux des épreuves contre la montre de l'UCI et de la FFC.

Le contrôle sportif de l'épreuve est placé sous l'autorité du Président du Jury des Commissaires désigné en application des règlements de l'UCI.

Les infractions au présent règlement seront sanctionnées par le barème des pénalités prévu au règlement de l'UCI.



JEAN ROUYER
AUTOMOBILES



David MILLAR, vainqueur en 2010



SAINT-PROUANT

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Prieuré de Grammont

Le patrimoine :

Saint-Prudent un martyr Narbonnais mort en 613 a donné son nom à la commune. Des reliques de ce saint ont été distribuées en 883 et l'une d'entre elles est parvenue au prieuré de Saint-Mathurin en Poitou qui prit le nom de Saint-Prudent (Saint-Prouant par déformation).

A l'origine une immense forêt de chênes et quelques clairières, la plus haute culmine à 117 m du côté du Chêne Besson. Il y eut là, probablement, un lieu de culte païen près d'une fontaine où fut érigée une petite chapelle, puis un «Prieuré paroisse» occupé par un ou deux moines. Le village comportait une cinquantaine d'âmes. On y parle le «roman» (mélange de gaulois et de latin) et la vie s'enracine autour de ce qui est maintenant le Temple. En l'année 1195 est créé par Richard Cœur de Lion le Prieuré de Chassay-Grammont qui sera toujours «non paroissial» où vivent quelques moines. La vie suit son cours, les villages s'installent, on déboise, on cultive, on trace des chemins.

A partir de 1536 sous la pression de Catherine de Parthenay, Dame de Soubise, le protestantisme est prêché dans la région. Saint-Prouant est aux avant-postes. Les guerres de religion endommagent gravement l'Eglise (temple actuel) et la cure (maison Lhommedé, la plus vieille de Saint-Prouant) Grammont a perdu sa voûte. Jusqu'en 1591 le culte catholique n'est plus célébré.

- En 1610 Saint-Prouant compte 350 habitants dont 260 réformés (protestants). La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 exile hors de Saint-Prouant au moins 15 habitants réformés.
- Un apaisement pourtant se produit au cours du 18^{ème} siècle. Hélas la Révolution à partir de 1793 va réveiller les animosités. Durant la nuit du 5 septembre 1793 l'armée de Stofflet et d'Elbée traverse le bourg. Dans l'ensemble les Protestants étaient «bleus» et les catholiques «blancs». Les «Colonnes infernales» sont passées mais Saint-Prouant fut épargné.
- Un décret de Napoléon 1er du 25 janvier 1807 lègue l'église aux Protestants. Les Catholiques vont à Monsireigne. En 1861 une souscription volontaire des habitants et des offrandes de personnes charitables permettent la construction de l'église actuelle.
- De 1830 à 1836 on construit la route qui va de Bournezeau à Saint-Mesmin, il y aura plus de 30 expropriations et environ 500 hommes y travaillèrent.
- La guerre de 1914-18 a fait 34 morts dans la commune, celle de 1939-45 : 6 morts. En l'année 1906 il y avait 855 habitants, en 1936 : 705 habitants et en 2008 on comptait 1454 habitants.

Monuments :

Prieuré de Grammont :

C'est au début du XIII^{ème} siècle que Richard Cœur de Lion ordonne la fondation du Prieuré de Grammont, l'un des nombreux monastères de l'ordre de Grandmont.

Eglise Saint Mathurin :

L'ancienne église ayant été donnée aux protestants (devenue un temple), les catholiques décident d'en ériger une nouvelle en 1852. Les travaux commencés par Tournesac ont été terminés par Léon Ballereau en 1857. Les vitraux ont été installés en 1860. L'ensemble de style néo-gothique en forme de croix latine possède quelques éléments de style Renaissance, comme les sculptures du portail d'entrée, et les boiseries du chœur (XIX^{ème} siècle). La voûte azurée et ornée d'étoiles est des plus remarquables. Le chanoine de Tressay et Virginie de Vieuville ont beaucoup aidé au financement de ces travaux. On peut d'ailleurs trouver leurs armoiries sur des clés de voûte ou des vitraux. On trouve également à l'intérieur de l'édifice plusieurs statues, dont celles de la Sainte Vierge et de Saint Joseph, datées de 1861.

Temple protestant :

Cet édifice date du XIII^{ème} siècle. Ses ouvertures sont de simples baies gothiques, et il est dépourvu de décoration. Son clocheton sur la façade, sa nef unique et son chœur, dont le toit est moins élevé que celui de la nef, lui donnent l'apparence d'une chapelle. Il s'agit en effet de l'ancienne église de la paroisse. Le 27 janvier 1807, l'empereur Napoléon 1er autorise par décret le préfet de Vendée à mettre cet édifice à la disposition du consistoire de l'Eglise réformée. Saint Prouant n'est alors à cette date plus une paroisse, et les catholiques se rendent à l'office de Monsireigne. On trouve encore aujourd'hui au sein du temple d'intéressantes pierres tombales.



Le Bois Tiffrais

L'Hébergement

	Tél.	Fax
ALOÉ	02 51 66 80 30	02 51 66 81 60
LE RELAIS	02 51 91 01 64	02 51 67 36 50
LE CENTRE	02 51 67 01 75	02 51 66 82 24
LES ETAPS	02 51 91 07 57	02 51 67 19 28
L'ORÉE DES BOIS VERTS	02 51 91 00 18	02 51 64 97 70
LES ARCHERS	02 51 67 50 50	02 51 67 54 42
MAISON FAMILIALE LA LOUISIÈRE	02 51 91 29 29	02 51 91 29 30
CAMPING AU BOIS DU CÉ.....	02 51 91 54 32	
RÉSIDENCES DU BOCAGE	02 51 57 65 82	



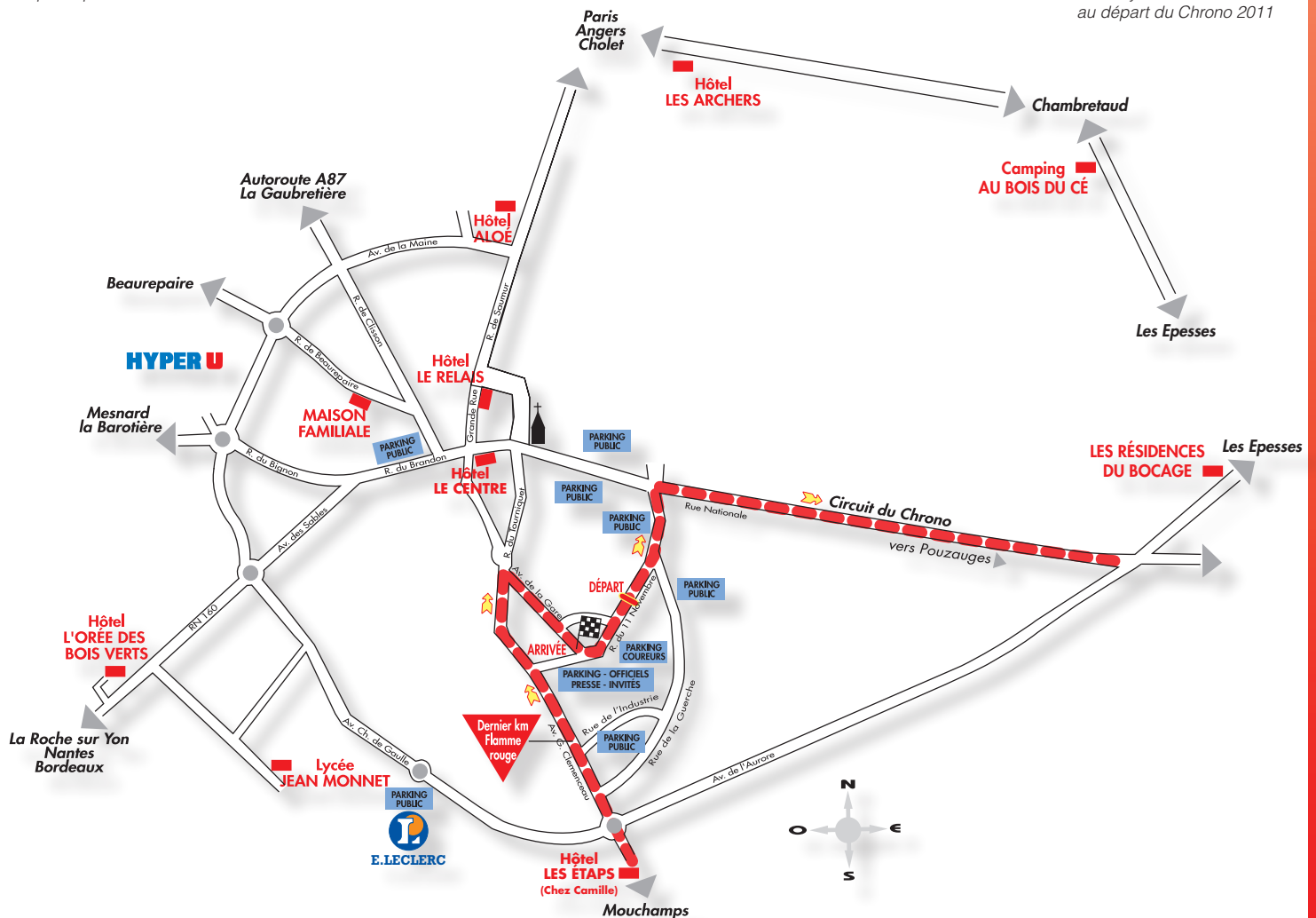
La championne russe Olga ZABELINSKAIA, 3^e de l'épreuve Femmes/Elite, pour sa première participation au Chrono des Nations

De nombreuses *chambres d'hôtes* sont à votre disposition

Contact : Office du Tourisme du Pays des Herbiens
Tél. 02 51 92 92 92 - Fax 02 51 92 93 70
www.ot-lesherbiens.fr - contact@ot-lesherbiens.fr



Le vendéen de l'équipe EUROPCAR Anthony CHARTEAU au départ du Chrono 2011





ROCHETREJOUX

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Mur de l'ancienne fonderie

Rochetretjoux est composée de 856 habitants (recensement publié en 2012)

La Barillère :

Le site comprend une grotte mais aussi un chemin de croix, un lavoir, la rivière et les coteaux.

Le Bourg :

Au début du XX^{ème} siècle, la Commune a été marquée par la découverte d'un des plus grands gisements d'antimoine de France. L'exploitation minière et la fonderie ont employé 150 personnes de 1926 à 1936. Dans le bourg, une maison ancienne en enduit et en pierre a conservé son porche voûté du XVIII^{ème} siècle avec portail en bois, clous imposants et ferrures en forme de cercle. A noter, les maisons aux pans coupés très caractéristiques du bourg.

La Débuterie :

Construit en partie au XVII^{ème} siècle puis achevé au XIX^{ème} siècle, on trouve parmi les héritiers du château, Stanhope Majou de la Débuterie, illustre membre de la résistance. A ce titre, il eut l'honneur de recevoir à dîner dans son château, le Général de Gaulle en 1946.



Château de la Débuterie

Les Moulins :

(Au Vieil Outet et à la Boislinière)

L'influence des vents dominants a déterminé l'implantation de plusieurs moulins sur le vallon qui surplombe le Petit Lay.

Le cimetière de la Boislinière :

Ce cimetière protestant privé a été réhabilité par des bénévoles de la Commune.

Eglise Saint Benoît :

L'église Saint Benoît actuelle est assez particulière puisqu'elle a été bâtie sur plusieurs époques. Mais elle a en grande partie été construite au XIX^{ème} siècle, avant l'apparition du style néo-gothique. Il ne reste aujourd'hui que le chœur de l'ancienne église, incendiée par les protestants le 6 avril 1568. Elle fut ensuite rebâtie, et de nouveau brûlée en 1794 lors des guerres de Vendée. On la reconstruisit alors en 1828 sous le règne de Charles X, selon un plan en croix latine aux modestes dimensions. On y ajouta un petit clocher possédant une fenêtre romane pourvue d'abat-sons de chaque côté, encadrée de deux pilastres doriques, et dominant le portail d'entrée. Une partie de cette église s'écroula en 1839. Enfin, après la seconde Guerre Mondiale (en 1952), l'intérieur de l'édifice fut agrandi par la doublure de la nef de deux bas-côtés. On remarque aujourd'hui que la façade est percée de trois portails et ne possède aucune sculpture. La nef et les bas-côtés sont surmontés d'un plafond légèrement arrondi, et le chœur est éclairé par un vitrail de style gothique.

Les anciennes mines d'Antimoine :

La découverte d'Antimoine à Rochetretjoux date de 1906. L'importance du gisement conduit à la création, dès 1907, d'un puits d'exploitation, le Puits Neuf, qui desservira finalement 2320 mètres de galeries. Pour traiter le minerai, une fonderie est construite en 1908 sur le carreau de la mine. De nombreux vestiges de cette usine subsistent.



Château d'eau de l'ancienne fonderie

Grille des Prix



HOMMES CADET <i>Interrégionale</i>	FEMMES JUNIOR <i>Classe WJ.1.1</i>	HOMMES JUNIOR <i>Classe MJ.1.1</i>	FEMMES ELITE <i>Classe WE.1.1</i>	HOMMES ESPOIR <i>Classe Fédérale</i>	HOMMES ELITE <i>Classe ME.1.1</i>
Prix en €	Prix en €	Prix en €	Prix en € Points UCI	Prix en €	Prix en € Points UCI
1 ^{er} 25	1 ^{er} 200	1 ^{er} 200	1 ^{er} 379 80	1 ^{er} 660	1 ^{er} 5785 80
2 ^e 18	2 ^e 150	2 ^e 150	2 ^e 326 56	2 ^e 328	2 ^e 2895 56
3 ^e 17	3 ^e 125	3 ^e 125	3 ^e 272 32	3 ^e 226	3 ^e 1445 32
4 ^e 15	4 ^e 100	4 ^e 100	4 ^e 164 24	4 ^e 174	4 ^e 715 24
5 ^e 14	5 ^e 90	5 ^e 90	5 ^e 152 20	5 ^e 166	5 ^e 580 20
6 ^e 12	6 ^e 80	6 ^e 80	6 ^e 141 16	6 ^e 160	6 ^e 433 16
7 ^e 11	7 ^e 70	7 ^e 70	7 ^e 130 12	7 ^e 146	7 ^e 433 12
8 ^e 9	8 ^e 60	8 ^e 60	8 ^e 119 8	8 ^e 137	8 ^e 287 8
9 ^e 8	9 ^e 50	9 ^e 50	9 ^e 109 7	9 ^e 128	9 ^e 287 7
10 ^e 6	10 ^e 40	10 ^e 40	10 ^e 97 6	10 ^e 122	10 ^e 147 6
11 ^e 5	11 ^e 30	11 ^e 30	11 ^e 87 5	11 ^e 114	11 ^e 147 5
12 ^e 3	12 ^e 30	12 ^e 30	12 ^e 76 3	12 ^e 98	12 ^e 147 3
13 ^e 3	13 ^e 30	13 ^e 30	13 ^e 66	13 ^e 87	13 ^e 147
14 ^e 3	14 ^e 30	14 ^e 30	14 ^e 53	14 ^e 67	14 ^e 147
15 ^e 3	15 ^e 30	15 ^e 30	15 ^e 42	15 ^e 55	15 ^e 147
152 €	16 ^e 20	16 ^e 20	16 ^e 28	16 ^e 43	16 ^e 147
	17 ^e 20	17 ^e 20	17 ^e 28 1 ^{er} 103	17 ^e 43	17 ^e 147
	18 ^e 20	18 ^e 20	18 ^e 28 2 ^e 64	18 ^e 43	18 ^e 147
	19 ^e 20	19 ^e 20	19 ^e 28 3 ^e 40	19 ^e 43	19 ^e 147
	20 ^e 20	20 ^e 20	20 ^e 28 4 ^e 32	20 ^e 43	20 ^e 147
	21 ^e 20	21 ^e 20	21 ^e 25 5 ^e 20	21 ^e 27	21 ^e 100
	22 ^e 20	22 ^e 20	22 ^e 25 259€	22 ^e 27	22 ^e 100
	23 ^e 20	23 ^e 20	23 ^e 25	23 ^e 27	23 ^e 100
	24 ^e 20	24 ^e 20	24 ^e 25	24 ^e 27	24 ^e 100
	25 ^e 20	25 ^e 20	25 ^e 25	25 ^e 27	25 ^e 100
	1315 €	1315 €	2478 €	3012 €	14977 €

Le Palmarès du Chrono



Epreuve HOMMES/CADET	Epreuve FEMMES/JUNIOR	Epreuve HOMMES/JUNIOR	Epreuve FEMMES/ELITE	Epreuve HOMMES/ESPOIR
Record de l'épreuve (2011) Jérémy DEFAYE 17 km 230 en 24'16"14	Record de l'épreuve (2010) Hanna SOLOVEY 17 km 230 en 25'25"4	Record de l'épreuve (2009) Anthony SAUX 20 km 870 en 27'35"16	Record de l'épreuve (2011) Amber NEBEN 20 km 870 en 27'58"45	Record de l'épreuve (2010) Alex DOWSETT 38 km 610 en 48'38"06
1987			1 LONGO Jeannie 2 ODIN Cécile 3 BONANOMI Roberta	
1988			1 CANINS Maria 2 ODIN Cécile 3 REBIERE Annie	
1989			1 CANINS Maria 2 SIX Nathalie 3 MADDEN Fiona	
1990			1 SHOP Astrid 2 MADDEN Fiona 3 VAN MOORSEL Leont.	
1991			1 GENDRON Nathalie 2 SHOP Astrid 3 LÉBOUCHER Laurence	
1992			1 LONGO Jeannie 2 ERWIN-GANZ Barbara 3 ZBERG Lucia	
1993			1 RIOU Roselyne 2 PECHARD Georgina 3 CASTEL-HEURTAUX M.	1 NOEL Sebastien 2 RENAUX Samuel 3 KRYLOV Roman
1994			1 CLIGNET Marion 2 RIOU Roselyne 3 SALVETAT Maryline	1 NOEL Sebastien 2 RENAUX Samuel 3 ROUYAU Gilles
1995			1 LONGO Jeannie 2 RIOU Roselyne 3 RICHARD Chrystèle	1 MORIN Anthony 2 AUGER Guillaume 3 NAZON Damien
1996			1 RICHARD Chrystèle 2 SALVETAT Maryline 3 LE PROD'HOMME Fr.	1 BRARD Florent 2 BODROGI Lazlo 3 BARBIER Christophe
1997		1 SALANSON Fabrice 2 MICHELET Anthony 3 CASAR Sandy	1 ZABIROVA Zulfia 2 SALVETAT Maryline 3 RIOU Roselyne	1 AUGER Guillaume 2 BODROGI Lazlo 3 PANETTA Stephano
1998		1 TROKIMO Eric 2 GESLIN Anthony 3 DREUX Guillaume	1 ZABIROVA Zulfia 2 LOEWENGUTH Gérald. 3 MARRENS Florence	1 JOUKOV Oleg 2 BODROGI Lazlo 3 BRARD Florent
1999		1 MATHIEU Hedson 2 LANCELEUR Ludovic 3 BROUZES Niels	1 ZABIROVA Zulfia 2 LOEWENGUTH G. 3 POLKHANOVA Valent.	1 KRIVTSOV Yuriy 2 POOS Christian 3 TROKIMO Eric
2000		1 ROUSSEAU Nicolas 2 CARLIER Charly 3 PICHOT Alexandre	1 LONGO Jeannie 2 LOEWENGUTH G. 3 SALVETAT Maryline	1 BROUZES Niels 2 KRIVTSOV Yuriy 3 WITECKI Mariusz
2001		1 ROUSSEAU Nicolas 2 KAISEN Olivier 3 HUPOND Thierry	1 PITEL Edwige 2 CAMUS Blandine 3 TOUFFET Elodie	1 KRIVTSOV Yuriy 2 PACHE Xavier 3 LELAY David
2002		1 COEFFIER Sébastien 2 FEILLU Romain 3 TURGOT Sébastien	1 ZABIROVA Zulfia 2 LONGO Jeannie 3 MONCASSIN Cathy	1 MOI Gianluca 2 ROCHAU Jochen 3 MONIER Damien
2003		1 GAUDIN Damien 2 MARTIN Anthony 3 KRIVTSOV Dimitri	1 HEMSLEY Margaret 2 SOMARRIBA Joane 3 WATT Kathryn	1 MONIER Damien 2 BERGES Emilien-Benoît 3 ZEN Jean
2004		1 BINET Alexandre 2 MARTIN Anthony 3 GAUDIN Damien	1 PITEL Edwige 2 WATT Kathy 3 ZABIROVA Zulfia	1 KAISEN Olivier 2 MORIZOT Florian 3 ROUSSEAU Nicolas
2005		1 IVARS Sébastien 2 GALLOPIN Tony 3 ROSSETTO Stéphane	1 PITEL Edwige 2 DOPPMANN Priska 3 JAUNATRE Marina	1 CHAMPION Dimitri 2 MUCK Michael 3 BALDO Nicolas
2006		1 GALLOPIN Tony 2 PIERET Etienne 3 MORITZ Yann	1 DOPPMANN Priska 2 ZABIROVA Zulfia 3 JAUNATRE Marina	1 CORNU Dominique 2 OFFREDO Yoann 3 ROSSETTO Stéphane
2007	1 CORDON Audrey 2 LETUE Jenifer 3 LE BAIL Elodie	1 TAILLEFER Fabien 2 BACON Romain 3 CORBIN Aurélien	1 LJUNSKOG Suzanne 2 O'DONNELL Bridie 3 DOPPMANN Priska	1 CHRISTENSEN M-F 2 OFFREDO Yoann 3 ROUX Alexandre
2008	1 LESUEUR Mélodie 2 LETUE Jenifer 3 ORTEGA Margot	1 BACON Romain 2 LABEQUE Kévin 3 GUILLEMOIS Romain	1 LJUNSKOG Suzanne 2 LONGO Jeannie 3 BECKER Charlotte	1 FOUCHARD Julien 2 TAILLEFER Fabien 3 KREUTZFELD Daniel
2009	1 FERRAND-PREVOT P. 2 BIANNIC Aude 3 MUFFAT Alexia	1 SAUX Anthony 2 PAILLOT Yoann 3 TURGIS Jimmy	1 LONGO Jeannie 2 SCHMIDT Trine 3 SHAW Julia	1 LEMARCHAND Romain 2 PIERRET Etienne 3 BOISSON Nicolas
2010	1 SOLOVEY Hanna 2 MUFFAT Alexia 3 FAVRE Mathilde	1 LEBLOND Alliaume 2 BETOUIGT-SUIRE J. 3 ALMEIDA Pierre	1 LONGO Jeannie 2 NEBEN Amber 3 PITEL Edwige	1 DOWSETT Alex 2 BACON Romain 3 BONNET Nicolas
2011	1 DEFAYE Jérémy 2 GUILLO Kilian 3 ORCEAU Clément	1 ROOIJAKKERS Pauliena 2 FAVRE Mathilde 3 DUVAL Eugénie	1 NEBEN Amber 2 ARMSTRONG Kristin 3 ZABELINSKAIA Olga	1 PAILLOT Yoann 2 TEGUEL Erwan 3 LEBRETON Pierre

Les vainqueurs du Chrono des Nations 2011



Jérémy DEFAYE
Epreuve
Hommes/Cadet



Pauliena ROOIJAKKERS
Epreuve
Femmes/Junior



Paul MOERLAND
Epreuve
Hommes/Junior



Amber NEBEN
Epreuve
Femmes/Elite



Yoann PAILLOT
Epreuve
Hommes/Espoir



Tony MARTIN
Epreuve
Hommes/Elite

Epreuve HOMMES/ELITE

Record de l'épreuve (2011) **Tony MARTIN : 48 km 500 en 56'20"84**

1982 - AMATEURS	1 DOWDELL Gary	2 JENSEN Hakan	3 ESNAULT Patrice
1983 - AMATEURS	1 AKAM David	2 ESNAULT Patrice	3 CORNILLET Bruno
1984 - AMATEURS	1 ESNAULT Patrice	2 DUDOIT Eric	3 GLOWACZ Philippe
1985 - AMATEURS	1 RICHARD Bernard	2 SEGUY Claude	3 QUENTEL Paul
1986 - AMATEURS	1 PETITEAU Frank	2 BEZAULT Laurent	3 LANCE Pascal
1987 - AMATEURS	1 LANCE Pascal	2 PETITEAU Frank	3 DE LAS CUEVAS Armand
1988 - OPEN	1 LANCE Pascal	2 HARTMAN Thomas	3 BOUVATIER Philippe
1989 - OPEN	1 JELETICH Marco	2 RICHARD Bernard	3 DUPUY Thierry
1990 - OPEN	1 KARLSSON Jan	2 MOREAU Francis	3 RICH Michaël
1991 - OPEN	1 KARLSSON Jan	2 MARIE Thierry	3 GAREL Hervé
1992 - OPEN	1 KASPUTIS Arturas	2 LESNIEWSKI Marek	3 KARLSSON Jan
1993 - OPEN	1 BOARDMAN Chris	2 LANCE Pascal	3 SEIGNEUR Eddy
1994 - OPEN	1 LANCE Pascal	2 MARIE Thierry	3 KARLSSON Jan
1995 - AMATEURS	1 KARLSSON Jan	2 ROESEMS Bert	3 WALZER Andréas
1995 - PROFESSIONNELS	1 LANCE Pascal	2 LESNIEWSKI Marek	3 AUBIER Nicolas
1996 - ELITES	1 BOARDMAN Chris	2 BROCHARD Laurent	3 STEPHENS Neil
1997 - ELITES	1 GONTCHAR Serguei	2 ROMINGER Tony	3 TEYSSIER Francisque
1998 - ELITES	1 GONTCHAR Serguei	2 MAIGNAN Gilles	3 TEYSSIER Francisque
1999 - ELITES	1 HONCHAR Serhiy	2 MAIGNAN Gilles	3 MOREAU Christophe
2000 - ELITES	1 NUTTLI Jean	2 HONCHAR Serhiy	3 BODROGI Lazlo
2001 - ELITES	1 NUTTLI Jean	2 BODROGI Lazlo	3 HONCHAR Serhiy
2002 - ELITES	1 RICH Michaël	2 CANCELLARA Fabian	3 ROESEMS Bert
2003 - ELITES	1 RICH Michaël	2 ROESEMS Bert	3 PESCHEL Uwe
2004 - ELITES	1 ROESEMS Bert	2 GUSEV Vladimir	3 LANG Sebastian
2005 - ELITES	1 SOSENKA Ondrej	2 ROGERS Michael	3 GUSEV Vladimir
2006 - ELITES	1 BELOHVOSCIKS Raivis	2 VANDBORG Brian	3 HELMINEN Matti
2007 - ELITES	1 BODROGI Laszlo	2 BELOHVOSCIKS Raivis	3 CLEMENT Stef
2008 - ELITES	1 CLEMENT Stef	2 QUINZIATO Manuel	3 BELOHVOSCIKS Raivis
2009 - ELITES	1 VINOKOUROV Alexandre	2 PERAUD Jean-Christophe	3 KRIVTSOV Yuriy
2010 - ELITES	1 MILLAR David	2 BOASSON HAGEN Edvald	3 WESTRA Lieuwe
2011 - ELITES	1 MARTIN Tony	2 LARSSON Gustav	3 DOWSETT Alex





MOUCHAMPS

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Les côteaoux de Mouchamps

Histoire :

Juché sur un escarpement rocheux, Mouchamps domine la rivière du Petit Lay. La présence préhistorique est attestée par la découverte de silex et de haches polies au lieu-dit «La Verrie».

L'ancienne église paroissiale, abandonnée au XVIème siècle en ruines, a complètement disparu. Elle a été remplacée par l'Eglise actuelle, ancienne chapelle du château-fort, construite au XIIème siècle. Autour d'elle s'élevait une forteresse, fief des puissants seigneurs du Parc Soubise : les Lusignan, les Parthenay, puis les Rohan.

Son temple témoigne de l'existence d'une communauté protestante «héritière» de l'engagement des mêmes seigneurs dans la réforme, au XVIème siècle, entraînant une part de la population Mouchampaise avec eux. Quelques vieilles maisons, qui ont conservé des éléments d'architecture Renaissance, dispersées dans le bourg et les villages illustrent l'apogée économique de la Commune à la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème siècle.

Les maisons bourgeoises de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle attestent de la réussite d'une classe dominante l'économie et la politique de la Commune à cette période. En ce début de siècle, Mouchamps est alors une bourgade rurale de près de 3000 habitants, avec 250 exploitations agricoles. Dans les années 1960, la Commune passe au stade semi-industriel, avec l'implantation de diverses entreprises.

Aujourd'hui, Mouchamps mise aussi sur le tourisme : elle a créé «Le Hameau du Petit Lay», constitué d'un village de chalets et d'un camping. Un éventail de commerces et services est offert aux habitants. Ses 40 associations montrent le dynamisme des Mouchampais.

Commandant René Guilbaud :

Le brillant officier de marine, devenu aviateur est un des pionniers de l'aéronavale. Après une carrière fulgurante, il disparaît tragiquement au Pôle Nord en tentant de porter secours à l'expédition de Nobile, le général italien dont le dirigeable s'est échoué sur la banquise.

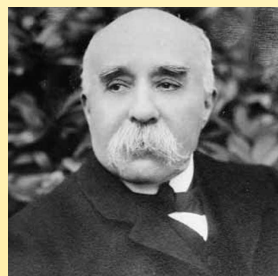
Georges Clemenceau :

Georges CLEMENCEAU est enterré à côté de la tombe de son père au Colombier à Mouchamps.

Né en 1841 à Mouilleron en Pareds, Georges CLEMENCEAU passe son enfance à l'Aubraie à Féole.

Médecin, journaliste, homme politique, il est Président du Conseil de 1906 à 1909, puis de 1917 à 1919.

L'histoire a retenu son action décisive pour la victoire lors de la Première Guerre Mondiale.



En 1929, il a choisi Mouchamps comme dernière demeure. C'est dans le bois du Colombier (ancienne demeure familiale) qu'il repose auprès de son père.

Jean MARTET, secrétaire de CLEMENCEAU lui a consacré un ouvrage dans

lequel il s'interroge sur ses origines : «Les CLEMENCEAU étaient de l'AUBRAIE ? »

Georges CLEMENCEAU lui répond :

«Non, les CLEMENCEAU étaient de MOUCHAMPS.

Vous ne connaissez pas le Colombier ?

C'est le petit château de la famille ! Ca dépend de MOUCHAMPS ... Je vous mènerai voir ça : la maison où je suis né, à MOUILLERON, et le bout de terre où je serai enterré, au COLOMBIER.

C'est de ce point à cet autre que ce sera écoulé mon triste arc-en-ciel ...»

Le château et la forêt du Parc Soubise :

Bâtiments du XVIIème siècle (grange, grenier, cave) témoignant de l'importance du domaine.

Dans le Bas Poitou au XVI-XVIIème siècle la principale résidence des Parthenay est un haut lieu du protestantisme.

Le futur Henry IV vint y séjourner à deux reprises quand il «guerroyait» dans la région.

Château XVIIIème incendié en Janvier 1794 lors du massacre de 200 personnes. Il se dresse pourtant encore au bord des étangs et des arbres séculaires.



Le Château du Parc Soubise

à vos côtés, toujours **LA**



**PARTENAIRE
DE LA VIE**

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

Les Grands Partenaires du Chrono des Nations



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL



**Harmonie
mutuelle**
En harmonie avec votre santé

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

